

Québec, le 30 avril 2018

Madame,
Monsieur,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite informer les professionnels de la santé que plusieurs changements seront apportés, au cours des prochains mois, au Programme québécois d'immunisation (PQI). Dans cette perspective, nous vous invitons à prendre connaissance de ces changements et, au besoin, à consulter les documents cités dans les références.

Vaccination des femmes enceintes contre la coqueluche

Dans le but de diminuer le fardeau que représente la coqueluche chez les nouveau-nés, un avis récent venant du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) recommande la vaccination systématique, contre la coqueluche, des femmes enceintes parvenues à la période de grossesse se situant entre 26 et 32 semaines, et ce, pour chacune de leurs grossesses. En effet, les études démontrent qu'une telle vaccination systématique a une efficacité d'environ 90 % lorsqu'il s'agit de prévenir les hospitalisations occasionnées par la coqueluche chez les enfants de moins de 3 mois. Aucun problème significatif relevant de la sécurité pour la mère ou le fœtus n'a été détecté dans les pays qui offrent, de façon systématique, le vaccin dcaT ou dcaT-VPI pendant la grossesse.

L'avis du CIQ peut être consulté en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/2369>

Des projets pilotes seront mis en place pour mieux évaluer les stratégies à instaurer en vue de prendre contact avec les femmes enceintes, au moment opportun durant leurs grossesses et dans le but de leur offrir cette vaccination.

Cette recommandation de vaccination systématique contre la coqueluche, qui cible les femmes enceintes, sera incluse dans la mise à jour d'avril 2018 du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).

Nous souhaitons profiter de la présente communication pour rappeler que le PIQ recommande également la vaccination contre la grippe aux femmes enceintes qui sont en bonne santé et qui ont atteint le deuxième ou le troisième trimestre de leur grossesse (13 semaines ou plus), ainsi qu'à celles qui sont atteintes d'une maladie chronique, quel que soit le stade de la grossesse.

Vaccination des enfants contre les infections à pneumocoque

Le programme de vaccination des nourrissons contre le pneumocoque utilisera le vaccin Synflorix® (GSK) à compter du mois de mai 2018. Dans son avis de septembre 2017, le scénario privilégié par le CIQ était un calendrier mixte (deux doses de Synflorix® suivies d'une dose de Prevnar-13® (Pfizer).

... 2

Dans le contexte où les quantités requises de Prevnar-13 pour un calendrier mixte n'ont pas pu être obtenues, le CIQ a rédigé un complément à son avis. Il y recommande d'utiliser seulement le Synflorix® en cas d'impossibilité de faire usage d'un calendrier mixte. Le CIQ considère les divers calendriers analysés comme équivalents en ce qui concerne l'efficacité. Le vaccin Synflorix® est utilisé avec succès dans de nombreux pays.

Le vaccin Synflorix® sera utilisé pour tous les enfants de moins de 5 ans qui doivent recevoir un vaccin conjugué contre le pneumocoque. Vous devrez utiliser ce vaccin dès qu'il sera disponible dans votre région.

Comme seulement une très petite quantité du vaccin Prevnar-13® sera disponible gratuitement par l'intermédiaire du PQI, il sera considéré comme très important que son utilisation soit réservée, **exclusivement**, à la vaccination des personnes âgées de 5 ans ou plus à risque élevé de complications, et ce, selon les recommandations du PIQ.

L'avis du CIQ du mois de septembre 2017, qui porte sur le calendrier optimal de vaccination des enfants contre les infections à pneumocoque au Québec, se trouve à l'adresse suivante : [<https://www.inspq.qc.ca/publications/2334>].

Un complément à l'avis du CIQ en date du mois d'avril 2018 se trouve à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2389>

Vaccination des nourrissons contre le rotavirus

Depuis la mise sur pied, en 2011, du programme de vaccination contre le rotavirus, le vaccin utilisé était le Rotarix® (GSK). Depuis le 1^{er} avril 2018, c'est dorénavant le vaccin RotaTeq® (Merck) qui est utilisé. Selon la monographie, ce vaccin nécessite une dose supplémentaire. Toutefois, le CIQ considère que l'administration, à 2 et 4 mois, de deux doses du vaccin RotaTeq® sera efficace pour diminuer les gastroentérites aiguës (GEA) considérées comme graves et pouvant nécessiter une visite aux services d'urgence ou une hospitalisation. Des activités de surveillance seront mises en place pour être en mesure de suivre tout changement dans l'épidémiologie des GEA à rotavirus au Québec.

Vaccination contre l'hépatite B en milieu scolaire

Depuis 2008, le programme de vaccination contre l'hépatite B en 4^e année du primaire recommande d'utiliser deux doses du vaccin combiné contre les hépatites B et A (Twinrix® - GSK). Dans un avis daté du mois de septembre 2016, le CIQ recommandait l'utilisation d'une seule dose du vaccin contre l'hépatite A chez les personnes en bonne santé âgées de 1 à 19 ans, inclusivement. Dans un autre avis daté de mars 2017, le CIQ préconisait qu'un calendrier proposant une dose du vaccin combiné contre l'hépatite A et B et une dose du vaccin monovalent contre l'hépatite B (Engérix-B® - GSK ou Recombivax® - Merck) puisse être utilisé dans le contexte du programme de vaccination des enfants de la 4^e année du primaire, tout comme dans celui des personnes âgées de 1 à 19 ans. Cette modification au calendrier entrera en vigueur à compter de septembre 2018.

Utilisation du vaccin contre le zona

À la suite de son homologation, le CIQ recommande l'utilisation préférentielle du vaccin sous-unitaire contre le zona (Shingrix® - GSK) compte tenu de la plus grande efficacité de ce vaccin et la possibilité de l'administrer aux personnes immunodéprimées. Le CIQ recommande un calendrier à deux doses administrées entre 2 et 12 mois d'intervalle.

Chez les personnes immunodéprimées, si le vaccin sous-unitaire (Shingrix® – GSK) n'est pas disponible ou s'il est contre-indiqué, le vaccin vivant atténué (Zostavax® – Merck) pourra être considéré.

L'avis du CIQ concernant la mise en place d'un programme d'immunisation contre le zona a été transmis au MSSS et est présentement en évaluation.

[\[https://www.inspq.qc.ca/publications/2381\]](https://www.inspq.qc.ca/publications/2381)

Nouvelle édition du PIQ

Depuis le 2 mai, une nouvelle édition du PIQ est en ligne. Dorénavant, seule une version électronique sera disponible. Comme les mises à jour du PIQ seront intégrées dans la version électronique, chaque utilisateur doit [s'inscrire à l'infolettre](#), en s'assurant de fournir une adresse courriel valide, afin d'être informé en temps opportun des changements apportés dans le PIQ.

Le PIQ peut être consulté dans le site Internet du MSSS à l'adresse suivante :

[\[http://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/\]](http://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/)

Pour plus d'information sur les modifications qui seront apportées au PQI, nous vous suggérons de communiquer avec la direction de santé publique de votre région.

Espérant cette réponse satisfaisante, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général adjoint,



Yves Jalbert, M.D., M.Sc, MBA

N/Réf. 18-SP-00306